

ACTE DE DÉCÈS - N° 171
de Irène BOURRABIER

Date et heure du décès : le vingt neuf décembre deux mille vingt cinq à onze heures vingt -- minutes.
Lieu : à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), 92 Ter Avenue du Lieutenant Colonel Tourtet

RENSEIGNEMENTS

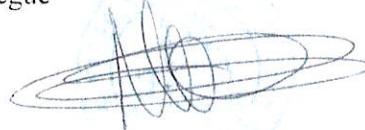
Nom : BOURRABIER-----
Prénom : Irène-----
Née le : 2 février 1920-----
À : Sainte-Barbe-du-Tlélat (Algérie)-----
Profession : en retraite-----
Domicile : Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), 92 Ter Avenue du Lieutenant Colonel Tourtet-----
Fille de : Marcel BOURRABIER, décédé -----
Et de : Francisca BROTONS, décédée-----
Veuve de : Félix, André NAÏMAN-----

DÉCLARATION

Déclarant : Richard COUVRAT, 44 ans, Conseiller funéraire, exerçant à -----
ROYAN (Charente-Maritime), 138 Avenue de Rochefort, Pompes funèbres VIERS.
Date et heure de l'acte : le 30 décembre 2025 à 16 heures 14 minutes.
Après lecture faite et invitation à lire l'acte. Nous, Marine -----
NICOLINI, Fonctionnaire territorial, Officier d'état civil délégué, -
avons signé avec le déclarant.

Mentions marginales :
Néant

Pour copie conforme
Fait à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime),
le 30 décembre 2025
Marine NICOLINI, Fonctionnaire territorial, Officier de l'état
civil délégué



CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du 29 mai 2024

DÉPARTEMENT : Charente-Maritime (17)

VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le professionnel de santé ayant constaté le décès

Je soussigné(e), Dr Christine GANTHY (10002702107), professionnel de santé, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et constant.

Date et heure (réelle ou estimée) de la mort : 29/12/2025 à 11h 20

À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès : _____ à _____

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

COMMUNE DE DÉCÈS : SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

Code Postal : 17110

NOM d'usage : NAIMAN

NOM de naissance : BOURRABIER

Prénoms : Irène

Date de naissance : 02/02/1920

Sexe : M F

Domicile : 92 ter avenue Tourtet

17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

RÉSERVÉ
À LA MAIRIE

N° d'acte

N° d'ordre du décès

ID22025N86350801

INFORMATIONS FUNÉRAIRES

Obstacle médico-légal :

oui non

Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.

Obligation de mise en bière dans les plus brefs délais :

- Dans un cercueil hermétique : oui non

- Dans un cercueil simple : oui non

Obligation de mise en bière avant transport du corps : oui non

Obstacle aux soins de conservation : oui non

Obstacle au don du corps à la science : oui non

Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) par prélevement, examen, autopsie médicale : oui non

Si transport de corps nécessaire, délai de : 48h 72h

Présence identifiée, au moment du décès, d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile devant faire l'objet d'une explantation : oui non

Si prothèse présente, enlèvement de prothèse déjà effectué par le médecin : oui non

SIGNATURE À SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, le 29/12/2025

Cachet obligatoire du professionnel de santé automatiquement renseigné par l'application CertDC

Dr Christine GANTHY (10002702107)

EHPAD RESIDENCE L'OCEANE (170795660)

Cachet électronique visible

Ce cachet électronique visible (CEV) est un dispositif qui garantit l'origine et l'intégrité de l'ensemble des données du volet administratif du certificat de décès.

Pour vérifier la conformité des données inscrites sur le présent document, vous pouvez utiliser votre smartphone (Android ou iOS) et suivre la procédure suivante :

Télécharger gratuitement l'application « 2DDocReader »

Flasher le code : L'application vous répond que le CEV « 2D-DOC » est correct et valide.

Vérifier que les informations affichées en clair sur votre smartphone correspondent bien à celles qui figurent sur le document.



2D-DOC

Transmission du volet administratif

Ce volet administratif est établi conformément au décret n° 2022-284 du 28 février 2022 en 4 exemplaires lorsqu'il est au format papier (imprimé depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès) et 1 exemplaire original unique lorsque transmis de manière électronique.

En cas d'impression du volet administratif, les 4 exemplaires sont destinés : à la mairie du lieu de décès (1 exemplaire), à la régie, à l'entreprise ou à l'association, habilitée dans les conditions définies à l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales, chargée de pourvoir aux funérailles (1 exemplaire), et en cas de transport du corps, à la mairie du lieu de dépôt du corps (1 exemplaire) et au gestionnaire de la chambre funéraire (1 exemplaire).

En cas de transmission électronique, le volet administratif est transmis automatiquement à la mairie du lieu de décès et mis à disposition de la régie, de l'entreprise ou à l'association en charge des funérailles ainsi qu'au gestionnaire de la chambre funéraire.

Le volet administratif imprimé ou transmis électroniquement depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès comporte un «cachet électronique visible» qui, associé à l'authentification du médecin ayant validé le certificat de décès, remplace la signature manuscrite.

Les données du volet médical ont été automatiquement transmises à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Cette transmission a été effectuée le : 29/12/2025 à 12h 59mn

La mairie du lieu de décès n'a rien à transmettre à l'Agence Régionale de Santé.

Il est possible de vérifier le code de dépôt imprimé sur ce volet en accédant via Internet au site <http://www.certdc.inserm.fr/VerificationCodeDepot>



ALEXANDRE DOUTEAU
Thanatopraxie & Services
6 Grand rue 86700 COUHE
0663431858

Diplôme Universitaire de la faculté de médecine d'Angers – Diplôme National de Thanatopracteur

ATTESTATION

Je soussigné, **Alexandre Douteau** Société :

Thanatopracteur diplômé,

Certifie avoir procédé à l'éviction de :

– une prothèse

– **un stimulateur cardiaque**

(numéro : 354641298B.....)

– autre

Du corps de :

M, Mme, Mlle NAIMAN Isrène

Décédé(e) le 29.12.25 .. à ... St Georges de didonne

Sur demande des pompes SARL ADTS CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS

La Maison des Obsèques
17 Route de Saint-Jean d'Angély
16710 ST YRIEIX-SUR-CHARENTE
Tél : 05 45 92 11 76
APE : 9603Z - Siren : 814 500 757
N° Oris 18006843

Pour valoir ce que de droit

Fait le ... 30.12.2025

Signature

ANNÉE 19 H2
Registre H
Numéro 1

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Commune d' Aulnac

AVIS IMPORTANT
en ce qui concerne les Nouveaux-Nés

AVIS IMPORTANT

en ce qui concerne les Nouveaux-Nés

Du quatorze octobre mil neuf cent quarante deux

MARIAGE

ENTRE M^{me} Félicie Clémie Mainqay
Né le 21 Mai 1908 à Duruie, 122
Arrondissement de Bonne
Département de Charente
Profession commesane
Domicilié à Guérinier
Fils de Guérinier Mainqay
Et de lysarie Schütz Wagner
Veuf de Diane Meunier

Si les paupières de l'enfant sont ou rouges ou enflées ou collées ;
Si elles laissent suinter du liquide ou du pus ;

Sachez qu'il ne s'agit pas d'un courant d'air, mais d'une maladie grave.
Méfiez-vous de l'OPHTALMIE qui peut le rendre aveugle et faites-le immédiatement, le jour même, examiner et soigner par un médecin.

Yves de Yves de la Vaudre maries.

Déposée le 14 octobre 19 H2
Signature Yves de la Vaudre

L'Officier de l'Etat-Civil,



J. de la Vaudre



— 2 —
DÉCÈS DES ÉPOUX

MARI

Nom : NAIMAN

Prénoms : Félix, André,

Décédé le 1^{er} Octobre 1990

à TOUJÉRAC (Charente) N° 66

L'Officier de l'Etat-Civil,



Timbre et Signature

FEMME

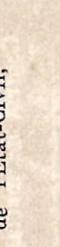
Nom : NAIMAN

Prénoms : Stéphie

Décédée le 1^{er} Janvier 1991

à TOUJÉRAC (Charente) N° 66

L'Officier de l'Etat-Civil,



Timbre et Signature

— 3 —

NAISSANCE ET DECES DES ENFANTS
issus du mariage

MARI

1. Nom : NAIMAN

Prénoms : Daniel

Né le 6 Juin 1963 à TOUJÉRAC (Charente)

Décédé le 19 Juillet 1993 à TOUJÉRAC (Charente)

L'Officier de l'Etat-Civil,



2. Nom : NAIMAN

Prénoms : Stéphie

Né le 21 Décembre 1963 à TOUJÉRAC (Charente)

Décédé le 1^{er} Janvier 1991 à TOUJÉRAC (Charente)

L'Officier de l'Etat-Civil,



Timbre et Signature

Timbre et Signature

Timbre et Signature

POUVOIR

Je soussigné(e) Mme, M. Bonnet Michelle
Demeurant 1 square Gaston CAUDRON Apt n°1
17200 Royan

Agissant en qualité de Gille:

Et ayant pour pouvoir aux funérailles de

Mme, Melle, M. NAIMAN Irene

Décédé(e) le 29 Décembre 2025 à (lieu) EPHAD océane 17110
St George de Didonne

Donne pouvoir aux Pompes Funèbres

SAFM - ETS CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS

La Maison des Obsèques

17 Route de Saint-Jean d'Angély
16710 ST YRIEIX-SUR-CHARENTE

Tél: 06 46 02 44 76
APE : 9603Z - Siren : 814 500 757
N° Orias 18006843

Pour me représenter en mon nom et mon compte auprès de toutes les autorités compétentes pour effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'organisation des obsèques, des transports avant et après mise en bière ainsi que les soins de conservation.

Je m'engage sans réserve à payer le montant réclamé au mandataire tant en mon nom qu'éventuellement en celui des héritiers et solidairement avec eux.

Fait à St George de Didonne le 29 Décembre 2025

(Signature) pour valoir ce que de droit.

Pour valoir ce que de droit -

M Bonnet



DÉCLARATION PRÉALABLE AU TRANSPORT DE CORPS APRÈS MISE EN BIÈRE

Madame, Monsieur le Maire,

L'établissement CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS, déclare effectuer le transport de corps après mise en bière de :

Mme NAÏMAN IRÈNE née BOURRABIER
née le **Lundi 02 Février 1920 à SAINTE MARTHE DU TLÉLAT**

décédée **Lundi 29 Décembre 2025 à ST GEORGES DE DIDONNE à 11:20**
Constaté le à

Le départ aura lieu le Samedi 03 Janvier 2026

Lieu : Maison Funéraire de Saint-Yrieix 17 Rte de Saint-Jean d'Angély 16710

Heure : 13:00

L'arrivée aura lieu le Samedi 03 Janvier 2026 :

- Si inhumation : Cimetière d'AUSSAC VADALLE à 14:45**

La Crémation aura lieu le :

- Si crémation : à**

Lieu de départ :

**Maison Funéraire de
Saint-Yrieix
le Samedi 03 Janvier 2026
à 13:00**

Lieu de cérémonie :

**Eglise SAINT PIERRE
le Samedi 03 Janvier 2026 à
14:00**

Lieu d'arrivée :

Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Présence de la famille à la fermeture :

Oui

Non

Signature :

SEJOUR TEMPORAIRE

Séjour temporaire à cette adresse :

SAFM - ETS CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS
~~La Maison des Obsèques~~
17 Route de Saint-Jean d'Angély
16710 ST YRIEIX-SUR-CHARENTE
Tél : 05 45 92 11 76
APE 9603Z - Siren : 814 500 757
N° OrIAS 18006843

**AUTORISATION DE FERMETURE
DE CERCUEIL**
(Au vu du certificat médical de décès)

Le Maire de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Vu le certificat médical établi par Christine GANTHY, Docteur en médecine, constatant le décès de :

Inéme BOURRABIER
Epoux (se), Veuf (ve) de Félix, André NAÏMAN.
Né (e) le 2 février 1920 à Sainte-Baume-du-Thélart, Algérie
Décédé (e) à Saint-Georges-de-Didonne, Charente-Maritime
Le 29 décembre 2025 à 11 heures 20
Domicilié (e) à Saint-Georges-de-Didonne, Charente-Maritime
Fils ou fille de Marcel BOURRABIER et de
Francisca BROTONS

attestant que le décès ne pose pas de problème médico-légal ;

Vu l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2213-17 du code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE LA FERMETURE DU CERCUEIL A PARTIR DE : 3 janvier 2026 à 9 heures.

Fait à Saint-Yrieix-sur-Charente

Le 31 décembre 2025

Le Maire
Jean-Jacques FOURNIÉ





Demande d'inhumation dans une sépulture

Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Je soussignée Mme BONNET MICHELLE
demeurant à 1 SQUARE GASTON CAUDRON APT 1 17200 ROYAN
Lien avec le défunt : Fille
ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de :

Mme NAÏMAN IRÈNE née BOURRABIÉR

Née le **Lundi 02 Février 1920 à SAINTE MARTHE DU TLÉLAT**

Décédée **Lundi 29 Décembre 2025 à Résidence L'Océane - emeis 92 ter avenue du Lieutenant Colonel Tourtet 17110 ST GEORGES DE DIDONNE à 11:20**

Constaté le à

Lien du demandeur avec la concession :

concessionnaire ayant droit
 Autre :

Demande à faire inhumer le corps du défunt ci-dessus désigné dans la concession de , acquise le , désignée comme suit :

Adresse du cimetière : Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Type de Sépulture :

Concession n° :

Section : Division : Carré :

Ligne : Tombe :

(Si échéant) dernière personne inhumée : décédée en :

Cette inhumation aura lieu dans cette **concession le Samedi 03 Janvier 2026 à 14:45**

Je déclare avoir chargé les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS 17 Route de Saint Jean-d'Angély 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, d'exécuter les travaux nécessaires à cette inhumation.

Les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS déposera la présente déclaration, dont j'assume la pleine et entière responsabilité, m'engageant à garantir la ville de AUSSAC VADALLE contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de l'inhumation qui en fait l'objet.

Fait à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE le Mardi 30 Décembre 2025

Signature «lu et approuvé »

Signature apposée

SAFM - ETS CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS

La Maison des Obsèques

16710 ST YRIEIX-SUR-CHARENTE

Tél : 05 45 92 11 76

APE : 9603Z - Siren : 814 500 757

N° Oras 18006843

